



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

- VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat,
- VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 cité plus-haut,
- VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues,
- VU l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B,

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

DEC 1 - n° 2024-10

Article 1 : Le jury du concours externe commun de recrutement de secrétaires administratifs de classe normale est ainsi constitué pour la session 2024 :

Présidente du jury : Mme Clarisse LEFORT, secrétaire générale, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Charente Maritime

Membres du jury :

- Mme Noëlla CUAU-GILLET, professeure, Lycée Guy Chauvet - Loudun
- M. Jérémy DEBERSIN, attaché d'administration, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne
- Mme Corinne JAMMOT, attachée d'administration, CNED - Futuroscope
- Mme Sabrina JEANNE, attachée principale d'administration, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Charente Maritime
- Mme Lucie L'HUILLIER, SAENES CS, Collège François Albert - Celles-sur-Belle
- M. Xavier LOTERIE, attaché d'administration, Collège Fabre d'Eglantine - La Rochelle
- M. Sylvain RICHARD-LAVASTRE, attaché principal d'administration, Université - Poitiers
- M. Anthony RIOU, certifié, Réseau-Canopé - Futuroscope
- Mme Marie TEULIERE, proviseure, Lycée du Haut Val de Sèvres - Saint-Maixent

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 5 avril 2024

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Rectrice de l'académie de Poitiers

JEAN-JACQUES VIAL